

Construire un abri à Pipistrelle

Pour favoriser et encourager la présence de chauves-souris dans votre exploitation, il faut multiplier les sites favorables.

Plus vous aurez d'abris, plus vous aurez de chances que quelques uns soient occupés.



Conseils pour la fabrication d'un abri



Utiliser de préférence des planches de **bois brut et résistant à l'humidité** : noyer, châtaignier, robinier...

Choisir des planches de **1 cm d'épaisseur** minimum (2 cm, c'est mieux !) pour une bonne isolation.

Ne pas poncer l'intérieur ni l'extérieur de l'abri car les chauves-souris ne peuvent pas s'accrocher aux surfaces lisses.

Au contraire, faites des **rainures horizontales** tous les 2 cm à l'intérieur du gîte à l'aide d'une scie ou d'un canif.





L'espace entre les planches doit être de **1 à 2 cm maximum**.



Plus votre modèle sera **long et obscur**, plus les chauves-souris se sentiront à leur aise.

Si vous souhaitez peindre votre abri pour l'imperméabiliser et protéger votre bois, utiliser uniquement de la **peinture non toxique** pour les chauves-souris comme le **brou de noix** et comme traitement du bois, uniquement de l'**huile de lin** sur les parois extérieures que ce soit en préventif ou en curatif (source SFPEM).

Tous les autres traitements sont à exclure, car ils entraînent la stérilité de ces mammifères.



Conseil départemental de l'Hérault
Service Biodiversité et Espaces Naturels
Rodolphe Majurel 04 67 67 59 13
romajurel@herault.fr

